



Fiche de Données de Sécurité DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

Fiche du 17/10/2019, révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL
Code produit: 018129A
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent pour surfaces dures.
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
GEH – Parc d'activité des Cortots – 12, Rue des Cortots – 21121 Fontaine Les Dijons – France.
Tél: 0810 026 826 - geh@geh.fr - www.geh.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy (Hopital Central) - 29 av. du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex - +33 8332 3636

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris (Hopital Fernand Widal) - 200 rue du Faubourg Saint Denis 75475 Paris Cedex 10 - +33 1 40 05 48 48

France ORFILA - +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contenu du produit :

savon, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques < 5 %

Agents conservateurs:

BENZISOTHIAZOLINONE, LAURYLAMINE
DIPROPYLENEDIAMINE, SODIUM PYRITHIONE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 3% - < 5% 3-BUTOXY-2-PROPANOL

REACH No.: 01-2119475527-28, Numéro Index: 603-052-00-8, CAS: 5131-66-8, EC: 225-878-4



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 1% - < 3% TRIETHANOLAMINE

REACH No.: 01-2119486482-31, CAS: 102-71-6, EC: 203-049-8

Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

>= 1% - < 3% ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE

REACH No.: 01-2119488639-16, CAS: 68891-38-3, EC: 500-234-8



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Voir section 10.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

UE - TWA(8h): 5 mg/m³

ACGIH - TWA(8h): 5 mg/m³ - Remarques: Eye and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Travailleur industriel: 44 mg/kg - Consommateur: 16 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Travailleur industriel: 270.5 mg/m³ - Consommateur: 33.8 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

Consommateur: 8.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine

- Fréquence: Long terme, effets systémiques -

Remarques: bw/day

TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

Travailleur industriel: 6.3 mg/kg - Consommateur: 3.1 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

Travailleur industriel: 5 mg/m³ - Consommateur: 1.25 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 13 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

Travailleur industriel: 5 mg/m³ - Consommateur: 1.25 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Travailleur industriel: 2750 mg/kg - Consommateur: 1650 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 175 mg/m³ - Consommateur: 52 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Cible: Eau marine - valeur: 0.0525 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.236 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.16 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 ppm

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.36 mg/kg

TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.032 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.151 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.17 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.7 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.32 mg/l

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10000 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09168 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 7.5 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.9168 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide clair, incolore	Visuel	--
Odeur:	Technique	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
pH:	< 11,4	Contrôle instrumental	--
Point de fusion/congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>= 100°C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Point éclair:	>65 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Inflammation solides/gaz:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité des vapeurs:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité relative:	1.013 g/ml	contrôle instrumental	--
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

(n-octanol/eau):			solubilité du mélange.
Température d'auto-allumage :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Viscosité:	< 10 cP	--	Valeur estimative. Mélange pas visqueux.
Propriétés explosives:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Liposolubilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Conductibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

a) toxicité aiguë



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

- Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
Ci-dessous sont présentées, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
- 3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3300 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 3.5 mg/l - Durée: 4h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Oui
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Oui
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Non
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Test: repeated exposure Non
- TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 6400 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

- Test: LC0 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1.8 mg/m3 -
Durée: 8h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Négatif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
- f) cancérogénicité:
Test: NOAEL - Voie: Peau - Espèces: Rat = 250 mg/kg bw/d - Source: OCSE 451 -
Remarques: 103 weeks (daily, 5 days/week)
- ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Source: OECD 402
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD 401
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Poecilia reticulata

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Durée h: 3

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pseudokirchneriella subcapitata

TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Leuciscus idus



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 609.88 mg/l -

Durée h: 48 - Remarques: Ceriodaphnia dubia

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 512 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 16 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: IC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Durée h: 3

c) Toxicité terrestre:

Point final: LC50 = 33300 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Drosophila melanogaster

ALKYLETERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Remarques: Leuciscus idus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Remarques: Scenedesmus subspicatus

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: Leuciscus idus

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.1 mg/l - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC0 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 100 mg/l - Remarques: Pseudomonas putida

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 90 - Remarques: OECD 30

ALKYLETERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: BCF- Facteur de bioconcentration - Remarques: <100

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Mobilité dans le sol: Mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.
Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Non applicable
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Non applicable
- 14.4. Groupe d'emballage
Non applicable
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée



Fiche de Données de Sécurité

DEGRAISSANT NATUREL ECOLABEL

EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.